

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Projet de modification de la plateforme logistique, Bâtiment B2 située sur le COSMETIC PARK au 350 rue du bois de rose, 45760 VENNECY

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : L'OREAL SA  
 Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Monsieur Hervé NEVELLOU, Directeur Général de L'OREAL France

RCS / SIRET : 

6	3	2	0	1	2	1	0	0	0	0	0	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique : SA

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1- Installations classées pour la protection de l'Environnement	L'établissement est autorisé par les arrêtés préfectoraux en date du 24/03/2021 et 04/11/2021 au titre de la rubrique 4331-1. Il est également enregistré au titre de la rubrique 1510 -2 et déclaré au titre des rubriques 1436-2, 1450-2, 2910 A-2, 2925-1, 4320-1 et 4330-2. Le site est aussi visé à déclaration pour la rubrique IOTA 2.1.5.0. L'OREAL (nouvel exploitant) souhaite apporter des modifications à la rubrique 1450 afin d'accroître la quantité stockée de 900 kg à 10 t, soit un passage de la rubrique de Déclaration à Autorisation.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'Oréal va stocker des produits cosmétiques dans cette centrale. Dans la gamme des produits cosmétiques stockés, se trouvent des mascaras (Waterproof ou non). Les mascaras « Waterproof » étaient considérés jusqu'en 2019 comme des liquides inflammables et classés en 4331. Suite à des tests de viscosité effectués par le Groupe, ces produits sont désormais classés en solides inflammables avec la mention de dangers H228 (rubrique 1450). Il est à noter que dans chaque tube de mascara, environ 10 g de produit sont présents pour un poids total du tube de l'ordre de 50 g (soit moins de 20 % de solides inflammables). Lorsque les dossiers administratifs ont été réalisés, les mascaras étaient inclus dans les liquides inflammables. A ce jour, ils doivent être classés en rubrique 1450. Par conséquent, la quantité déclarée dans la rubrique 1450 doit être augmentée à 10 t et passer à autorisation.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Les mascaras font partie intégrante des produits cosmétiques stockés dans cette centrale de distribution et sont indispensables au catalogue de produits distribués par la Division "Luxe" et DPGP : Division Produits Grand Public du Groupe L'OREAL. Ces produits seront stockés dans les cellules conçues pour les produits inflammables (cellules 1, 2, 3, 4) et répondant à l'arrêté du 24 septembre 2020 relatif au stockage en récipients mobiles de liquides inflammables exploités au sein d'une ICPE soumise à autorisation. Ils ne représenteront qu'un faible pourcentage de la quantité stockée dans ces cellules (moins de 3 %).

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Ce projet de stockage de mascaras ne nécessite aucuns travaux, puisqu'ils seront stockés dans les cellules existantes dédiées aux liquides inflammables et sur les mêmes palletiers.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Stockage de mascaras. Le projet impactera le site sur la rubrique suivante :

Changement de régime sur une rubrique existante :

-Rubrique 1450 : Stockage ou emploi de solides inflammables (régime de l'autorisation)

Suppression de rubrique :

- Rubrique 4330-2 : Stockage et emploi de Liquides inflammables de catégorie 1 (régime de la déclaration)

Les autres rubriques 4331-1, 1510 -2, 1436-2, 2910 A-2, 2925-1 et 4320-1 sont inchangées.

Le site sera donc à autorisation pour 2 rubriques : 4331-1 et 1450-1

(voir tableau des rubriques ICPE dans le Porter à Connaissance en annexe 8.2)

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dépôt d'un Porter à Connaissance au titre du R. 181-46 du code de l'environnement avec cas par cas requis par le dépassement de seuil pour la rubrique 1450.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Pas d'agrandissement de surface de bâti, mais aménagement de 2 zones de stockage des mascaras dans la cellule 2 et 3	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

COSMETIC PARK au 350 rue du bois  
de rose, 45760 VENNECY

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 45° 56' 59" N Lat. 02° 01' 47" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ? Oui  Non

Comme indiqué précédemment, l'établissement abritant le projet, objet  
du présent CERFA est autorisé par 2 arrêtés préfectoraux :

-AP du 24 mars 2021 et ,

- APC du 04 novembre 2021

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette de la centrale n'est pas situé dans une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche du site est la ZNIEFF n°240030504 « Etang du bois de charbonnière » située à environ 1,4 km au Sud-ouest. Cet étang (parfois dit du Ruet) se localise à l'extrémité Nord-Est du Bois de Charbonnière. Il est alimenté par le ruisseau du Ruet, affluent de la Bionne. Il s'inscrit dans le contexte de la Forêt d'Orléans mais hors forêt domaniale.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucun arrêté préfectoral de protection de Biotope dans le périmètre d'étude.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette de la centrale de L'OREAL ne se situe pas dans le périmètre de protection de l'UNESCO du Val de Loire (linéaire de 280 km sur 4 départements). La commune de Vennezy ne comporte aucun monument inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques (source : Base Mérimée). Les premiers monuments historiques recensés sont sur la commune de Saint-Jean de Braye à plus de 3 km du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suite à l'ensemble des différentes analyses (Habitat/Flore/Sols), aucun secteur du Cosmetic Park® n'a été considéré comme caractéristique d'une zone humide au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L214-7-1 et R211-108 du code de l'environnement.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRN et aucun PPRT ne sont recensés sur la commune de Vennecy.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe deux périmètres de protection de captage d'eau potable dans un rayon de 2 km autour du Cosmetic Park®. Le premier se situe à Marigny-les-Usages à une distance de 1,7 km (Nord) et le second se situe sur la commune de Boigny-sur-Bionne à une distance de 2 km. Les périmètres de protection de ces captages ne touchent pas le terrain d'assiette de la centrale L'OREAL.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ou classé n'est présent sur la commune de Vennecy.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NATURA 2000 Z.P.S n°FR2410018 « Forêt d'Orléans » située à 7 km à l'Est du Cosmetic Park®. NATURA 2000 Z.S.C n°FR2400524 « Forêt d'Orléans et périphérie ». Cette zone est constituée de plusieurs sites, dont le plus proche est à 1,4 km au Sud-est du Cosmetic Park®.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ou classé n'est présent sur la commune de Vennecy.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau utilisée sur le site (eau potable et eau incendie) est issue du réseau public de distribution d'eau potable du Syndicat Intercommunal des eaux de Vennecy. Le Syndicat gère la production, le transfert et la distribution de l'eau potable pour les communes de Chanteau, Marigny-les-Usages, Rebréchien et Vennecy. Dans le cadre de son activité logistique, le bâtiment abritant les solides inflammables, objet du présent CERFA n'utilise pas d'eau industrielle. Le projet n'engendrera pas d'augmentation de consommation en eau ou de nouveau prélèvement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucune nouvelle construction, donc pas de travaux particuliers susceptibles de générer des matériaux en excès.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucune nouvelle construction, donc pas de travaux particuliers susceptibles d'utiliser des matériaux ou des ressources naturelles.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nouvelle construction n'est nécessaire à la mise en œuvre de ce projet
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générant aucun impact sur l'environnement, aucune incidence Natura 2000 n'a été retenue.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucune nouvelle construction
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Vennecy n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Vennecy n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'augmentation du stockage de masccaras s'inscrit dans l'activité de logistique mise en œuvre sur le site qui engendre déjà du trafic routier (25 passages de poids lourds par jour sur le site (50 mouvements) et 260 mouvements de véhicules légers par jour (deux équipes de 65 collaborateurs)). L'augmentation de la quantité de masccaras stockée, ne générera aucun trafic supplémentaire car elle représente moins de 1% de la quantité d'inflammables susceptibles d'être stockée sur le site.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La centrale ne présente que peu de risques de pollution atmosphérique. Les seuls rejets atmosphériques seront : - les échappements des véhicules transitant sur le site, - les gaz de combustion de l'installation de chauffage, - le dégagement d'hydrogène du local de charge des batteries.  Le projet d'augmentation de stockage de mascaras ne générera aucun rejet dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau potable est utilisée uniquement pour les besoins du personnel, pour l'entretien des locaux, les installations incendie. Les eaux usées domestiques de l'établissement sont traitées dans la station d'épuration de La Chapelle-Saint-Mesmin (code Sandre 044507550003).  Le projet de stockage de mascaras ne générera aucun rejet dans l'eau.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La centrale ne génère pas d'eaux industrielles
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité logistique mise en œuvre dans la centrale produit essentiellement des déchets d'emballage et d'autres déchets non dangereux qui sont triés, conditionnés et enlevés conformément à la législation en vigueur afin de favoriser leur valorisation. Les déchets sont stockés dans des bennes étanches en extérieur de l'établissement avant leur enlèvement par des sociétés spécialisées. Le projet de stockage de mascaras ne générera aucun déchet supplémentaire. En effet, celui-ci est un produit fini destiné à la vente.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Aucun impact n'a été identifié, voir Porter à Connaissance joint en annexe 8.2

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'augmentation du stockage de mascaras ne génère aucun impact sur l'environnement et aucun danger supplémentaires. Les scénarios d'incendie des cellules inflammables ne sont pas modifiés par la présence de ces produits très minoritaires et ne pouvant être la source d'un départ d'incendie, ceux-ci n'étant pas susceptibles de générer une flaque en cas de perte de confinement d'un contenant.

Par conséquent l'augmentation de quantité stockée dans la rubrique 1450, ne générera pas de risques supplémentaires par rapport à ceux décrits dans les dossiers administratifs déposés (DDAE de juillet 2020 et Porter à Connaissance de mai 2021). On peut donc en conclure que ce projet ne nécessitera pas d'évaluation environnementale et qu'il peut en être dispensé.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Porter à connaissance comprenant : Une description du projet, une notice d'impact, une notice de danger.

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à VENNECY

le. 11/05/2022

Signature

  
\_\_\_\_\_